

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 31 mai 2023

### Le r trofit entre dans une phase d'acc l ration

*Amorc  au printemps 2020, avec la publication de l'arr t  du 13 mars 2020 relatif aux conditions de transformation des v hicules   motorisation thermique en motorisation  lectrique   batterie ou   pile   combustible, l'activit  de r trofit a vu  merger de nouveaux acteurs de l' cosyst me automobile fran ais, dont l'activit  r pond   l'enjeu de d carbonation des mobilit s. Les acteurs du r trofit, r unis au sein de MOBILIANS, abordent aujourd'hui une acc l ration et un changement d' chelle.*

#### L'int gration au sein de MOBILIANS de AIRe, l'association des acteurs du r trofit, source de puissantes synergies

Le r trofit automobile joue un r le essentiel dans la transition vers une  conomie circulaire, dans d'objectif d'optimiser l'utilisation des ressources et de r duire notre empreinte environnementale. En donnant une nouvelle vie aux v hicules du parc roulant, le r trofit permet de prolonger leur dur e de vie, de r duire les d chets et de minimiser les impacts n gatifs sur l'environnement.

Int grer cette activit  au sein de MOBILIANS, c'est d'abord permettre   ces nouveaux acteurs de b n ficier d'un collectif fort de 170 000 entreprises, de la TPE   l'ETI, r parties   travers 21 m tiers aux fortes expertises. MOBILIANS apporte un savoir-faire, aux c t s de ses organismes de branche – ANFA et GNFA – afin de travailler sur la formation professionnelle, la projection de cette activit  en termes d'emplois au cours des ann es   venir, ainsi que les passerelles et nouvelles activit s que constitue le r trofit pour les autres m tiers de services (entretien-r paration automobile, etc.). Les synergies sont nombreuses et permettront d'accompagner le changement d' chelle du r trofit en France. Le r trofit offre des opportunit s  conomiques porteuses de cr ation d'emplois locaux et le d veloppement de comp tences.

#### Un contexte favorable au changement d' chelle du r trofit, avec l'annonce d'un plan d di  par le Gouvernement visant   favoriser les conditions de son d veloppement

La mise en place progressive des Zones   Faibles  missions (ZFE) dans plusieurs m tropolises fran aises, qui excluent progressivement les v hicules les plus anciens de ces bassins de vie, exige le d veloppement rapide d'un ensemble de services permettant

de préserver le droit à la mobilité de chacun. Avec plus de 40 millions de véhicules en circulation sur le territoire français et moins de 1,5% équipé avec des motorisations électriques, le rétrofit fait partie des solutions à pleinement intégrer dans l'éventail de réponses proposées aux Français.

A l'heure où les ministres Christophe Béchu, Agnès Pannier-Runacher et Clément Beaune ont remis le 24 mai dernier la feuille de route de décarbonation pour le secteur automobile, le rétrofit fait partie intégrante des mesures proposées, dans un contexte de transformation des usages.

Le Gouvernement a ainsi annoncé le 26 avril dernier, par la voix du ministre chargé de l'Industrie, Roland Lescure, **un Plan dédié au Rétrofit afin de favoriser le changement d'échelle de la filière**. Une enveloppe budgétaire pouvant atteindre 20 millions d'euros sera dédiée aux investissements qui y contribuent, dans le cadre des différents appels à projets de France 2030. Parmi les mesures, un appel à projets intitulé "Soutien aux projets d'investissements pour produire en France les véhicules routiers de demain et leurs composants" a été lancé en février 2023 et reste ouvert jusqu'au 15 mai 2023. L'État accompagne également les démarches de conception et d'homologation des prototypes dans le cadre des investissements de recherche et de développement industriel.

Enfin, le Gouvernement a souhaité accompagner la structuration de cet écosystème à travers la mise en réseau des entreprises participant à cette activité, en encourageant la mutualisation des investissements. **Une « Task-force » sera initiée d'ici fin juin 2023, en partenariat avec MOBILIANs.**

## Conjuguer simplification de la réglementation et maintien d'un haut-niveau d'exigence sur les plans de la sécurité et de la qualité

MOBILIANs Rétrofit appelle de ses vœux l'instauration d'une réglementation permettant l'homologation européenne – il est indispensable que l'Union européenne se dote d'un cadre réglementaire afin d'harmoniser les réglementations nationales existantes et de favoriser l'essor d'un véritable marché européen.

**La révision de l'arrêté de mars 2020 est actuellement en cours**, afin de simplifier les possibilités de rétrofit et d'introduire des flexibilités techniques et administratives. **Le projet d'arrêté modificatif vient d'être mis en consultation par le Gouvernement.**

C'est dans ce cadre que les acteurs du rétrofit ont mené, en pleine coopération avec l'administration, un travail de fond pour identifier les leviers permettant de faire de cette révision un véritable outil de massification du rétrofit en France. Ainsi, en plus d'appeler de leur vœu une multiplication des laboratoires pouvant délivrer des homologations afin notamment de réduire les délais, les acteurs du rétrofit souhaitent que de nouvelles gammes puissent se voir rétrofiter, à l'image des VASP.

Cette révision pourrait également permettre, toujours dans cette même logique, un élargissement des plages de puissance prenant en compte les bénéfices de la motorisation électrique et permettant de couvrir un plus grand nombre de types de véhicules avec une même homologation. D'autres leviers sont également à considérer, comme la prolongation de la validité des homologations partielles des packs batteries au regard d'un quasi-arrêt de l'activité durant la période Covid et post-Covid.

Enfin, cette révision amène aussi à avoir une réflexion sur l'accès aux données, pouvant agir comme une véritable interdiction de facto de tout rétrofit, dès lors que les acteurs n'ont pas accès aux données issues des réceptions communautaires - seules permettant de se passer de l'accord du constructeur d'origine du véhicule - comme le prévoit l'arrêté du 13 mars 2020. Ces données permettent notamment de constituer des regroupements de Types-Variantes-Versions, permettant d'intégrer dans une même homologation des véhicules similaires.

## **Une offre en plein développement au cours des trois prochaines années, que ce soit sur le marché VP que celui des VUL et VI**

Les acteurs du rétrofit mènent un important travail de R&D et d'homologation pour proposer à court et moyen termes de larges gammes, nécessitant par là-même d'importants investissements techniques et humains pour y parvenir.

Concernant les véhicules particuliers (VP/VL) et 2-3 roues motorisés, si **aujourd'hui 6 systèmes de rétrofit sont homologués**, ce ne sont pas moins de **17 systèmes de rétrofit qui sont actuellement en recherche et développement**, et **9 autres en cours d'homologation**. Au total, ce sont ainsi **32 systèmes de rétrofit pour les véhicules particuliers et 2-3 roues motorisés qui seront disponibles à horizon 2025**, ce qui permet de **projeter un parc VP/VL et 2-3 roues rétrofités à ce même horizon, de plus de 11 000 véhicules**.

S'agissant des véhicules utilitaires légers, **3 systèmes de rétrofit sont aujourd'hui homologués**, **3 autres sont en voie d'obtention de leur homologation**, mais **17 sont à l'heure actuelle en recherche et développement, soit à horizon 2025, 23 systèmes de rétrofit VUL homologués**. Si l'on compare ces données au marché du VUL existant, c'est quasiment l'ensemble du marché de VUL qui sera couvert par une possibilité de rétrofit. Ainsi, **les acteurs du rétrofit projettent près de 8 000 VUL rétrofités d'ici 2025**.

Enfin, **concernant les véhicules industriels, bus et cars, les efforts de R&D et homologation devraient aboutir à 6 systèmes de rétrofit disponibles à horizon 2025 et près de 400 véhicules rétrofités**. Si cela peut sembler peu au regard des VP/VL, 2-3 roues et VUL, il est important de prendre en compte un parc roulant plus restreint et des coûts de transformation demeurant élevés eu égard au type de véhicules.

Cependant, l'intérêt pour le rétrofit est significatif chez les exploitants de véhicules industriels, bus et cars. On peut notamment citer, à titre d'exemple, Transdev qui inaugurera prochainement son premier car rétrofité entrant en exploitation.

## **Maintenir un cadre fiscal incitatif pour favoriser l'essor de l'activité de rétrofit**

MOBILIAN et les acteurs du rétrofit ont à cœur de développer avec les pouvoirs publics un cadre favorable au développement de cette solution vertueuse de sa conception à son utilisation.

Outre le Plan précité, le Gouvernement a pris des mesures pour renforcer le soutien et les incitations financières en faveur du rétrofit, tant pour les entreprises que pour les particuliers.

Le montant maximal de la prime au rétrofit a ainsi été augmenté de 1 000 € et les véhicules lourds rétrofités sont désormais éligibles à l'appel à projets "Écosystème des

véhicules lourds électriques". De plus, le Gouvernement souhaite renforcer davantage les dispositifs de soutien à l'acquisition de véhicules rétrofités, couvrant toutes les catégories de véhicules.

Le métier rétrofit de MOBILIAN entend largement contribuer aux projets de mesures qui seront discutées dans le cadre du projet de loi de Finances, à l'automne 2023.

Aussi, les annonces faites par Agnès Pannier-Runacher, ministre de la Transition énergétique - visant une aide pouvant aller jusqu'à 6 000€ pour un véhicule particulier et 10 000€ pour un véhicule utilitaire léger - sont accueillies très positivement par la profession. Ces annonces devront être traduites par des engagements fermes de la part du Gouvernement à l'automne prochain et les acteurs du rétrofit sauront aussi être force de proposition pour permettre au plus grand nombre d'envisager réellement le rétrofit comme une solution écologiquement et économiquement viable pour leur mobilité.

## À propos de MOBILIAN

MOBILIAN est le premier mouvement des chefs d'entreprises du commerce et de la réparation automobile et des services de mobilité : voitures, motos, vélos, véhicules industriels, trottinettes, etc. Notre organisation professionnelle représente près de 170 000 entreprises de proximité et 500 000 emplois non délocalisables partout en France. MOBILIAN défend les intérêts individuels et collectifs des professionnels de la mobilité par la route et les accompagne dans les évolutions de leurs métiers. Il déploie une action prospective de développement durable et de promotion d'une mobilité individuelle ou partagée en lien avec toutes les parties prenantes.

